

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-177

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
En raison du passage d'un rallye de solex le dimanche 1^{er} septembre 2024 et d'une halte au café le St
Hubert 14, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 :

le stationnement sera interdit Place du Général de Gaulle sur les deux emplacements face au n°16, et
ce, le dimanche 1^{er} septembre 2024 de 9h à 13h.

ARTICLE 2 :

Cette restriction sera applicable dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services
municipaux et prendront fin dès son retrait.

ARTICLE 3 :

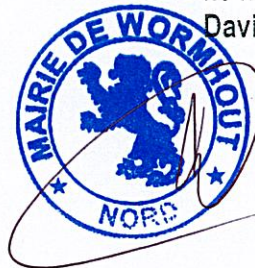
La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et transmis aux riverains et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie
de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 26/08/2024

Le Maire,
David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication ou notification le 26/08/2024
Le Maire,

David CALCOEN

